



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Le Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 11 juin 2026.

Conseillers en exercice : 29 – Présents : 19 – Votants : 22.

Les élus impliqués dans les associations Sportives ci-dessous, se sont retirés des débats et n'ont pas participé au vote.

Présents :

M. DUCAMP Philippe – Mme VALLIER Martine, Mme GARNET Laetitia, ~~M. MONTFORT Anthony~~, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, ~~M. ARDEVEN Johann~~, ~~Mme PEREIRA LIMA Marie-Christine~~, ~~M. BORDES Olivier~~, Mme POLI Nathalie, ~~M. VONTHRON Thibault~~, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. CLERC Grégory, M. LAHAILLE Jean-Christophe, Mme MACIAS Claudy, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. VINCE Bernard, M. MADERES Olivier.

Excusés avec pouvoir : Madame Elise POUPARD pouvoir à Monsieur Grégory CLERC – ~~Monsieur Christophe SAULLE~~ pouvoir à ~~Madame Marie-Christine PEREIRA LIMA~~ – Monsieur Didier GARCIA pouvoir à Madame Martine VALLIER – Madame COSTES Christelle pouvoir à Madame Arlette SOLTANI.

Madame Arlette SOLTANI est désignée secrétaire de séance.

2026-1706 - 40 : Subvention aux associations sportives

Rapporteur : M. Le Maire.

La Commune de Ludon-Médoc apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres, etc.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'attribution des subventions de fonctionnement ci-dessous :

Associations Sportives	Subventions à verser en 2026 pour fonctionnement 2026/2027
ACCA	700,00 €
Gym. Volontaire	1 500,00 €
Ludon Basket Club	6 050,00 €
Section Cyclisme	1 000,00 €
USL Football	5 550,00 €
USL Lutte	3 650,00 €
USL Tennis	5 550,00 €
UPL	300,00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

→ **DÉCIDE** d'attribuer les subventions proposées.

Vote du conseil municipal :

Pour : 22 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

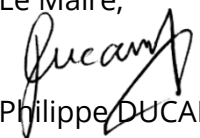
Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

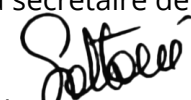
Fait à Ludon-Médoc, le 17 juin 2026

Le Maire,


Philippe DUCAMP



La secrétaire de séance,


Arlette SOLTANI